

FICHE PRATIQUE

Mon installation est-elle dangereuse ?

Les signes qui doivent alerter, et les points qu'un électricien vérifie.



Les signes d'alerte

- Une prise ou un interrupteur **chaud, noirci** ou qui grésille
- Une **odeur de brûlé** ou de plastique chaud
- Des lumières qui vacillent sans raison
- Un disjoncteur qui saute souvent
- De petites décharges en touchant un appareil



Une installation ancienne

- Des **fusibles en porcelaine** au lieu de disjoncteurs
- Pas de **différentiel 30 mA**
- Des prises à deux trous, **sans terre**
- Des fils gainés de tissu, un tableau sur planche de bois
- Des prises qui bougent dans le mur



Le diagnostic électricité

- Obligatoire pour **vendre ou louer** un logement dont l'installation a **plus de 15 ans**
- Valable 3 ans pour une vente, 6 ans pour une location
- Il signale les anomalies : nous pouvons ensuite les corriger



Ce que nous vérifions lors de notre passage

- La coupure générale
- La protection différentielle
- La protection de chaque circuit
- La prise de terre et les liaisons
- La salle de bain
- Les fils et le matériel vétustes

Demandez une visite sur japel-elec.com ou au **03 44 78 41 32**.



Ça sent le brûlé ?

- **Coupez le disjoncteur général**, ne touchez à rien et appelez-nous.
- **En cas de fumée ou de flammes** : sortez et appelez le **18** ou le **112**. Pas d'eau sur un feu d'origine électrique.